

M. Murphy: Tout gouvernement provincial qui cherche à séduire l'industrie en lui offrant de la main-d'œuvre à bon marché mérite d'être mis dans l'embarras. Il faudrait l'obliger à soumettre la question aux citoyens et non pas seulement au cabinet ou à l'Assemblée législative. Comme l'a signalé le député de Winnipeg-Nord-Centre, les députés fédéraux devraient montrer la voie dans ce domaine et non suivre le troupeau. Nous ne pouvons pas attendre que les dix provinces se mettent d'accord pour relever petit à petit leurs salaires minimums jusqu'à ce qu'ils atteignent le niveau du nôtre. C'est à nous qu'il appartient de leur montrer le chemin.

Les rivalités entre les provinces les empêcheront de s'entendre. Un premier ministre de Terre-Neuve pourra s'opposer à la majoration du salaire minimum parce que certaines industries peuvent quitter la province pour la Nouvelle-Écosse. Un premier ministre de la Nouvelle-Écosse invoquera la même raison. Les industries de sa province pourraient aller s'installer au Québec, et ainsi de suite. Les rivalités provinciales sont trop profondes. Elles se perpétueront éternellement si les provinces sont laissées à leurs propres régimes. Nous devons prendre l'initiative et nous le pouvons, en augmentant le salaire minimum dans la compétence fédérale à un niveau qui dépasse au moins légèrement le seuil de la pauvreté.

Un autre argument est qu'aucune pression politique ne s'exerce ni sur le gouvernement fédéral, ni sur les gouvernements provinciaux en faveur d'une majoration plus grande. Si nous adoptons ce bill, on dira que nous avons augmenté le salaire minimum de \$1.25 à \$1.75 en un an. On soulignera qu'en un an, le salaire minimum a été majoré de 50c. l'heure. C'est peut-être vrai, monsieur l'Orateur, mais nous devons considérer la période qui s'est écoulée depuis que le salaire minimum a été porté à \$1.25. En se fondant sur une augmentation annuelle de 6 p. 100 durant cette période, nous verrons comment le gouvernement est arrivé à ce chiffre de \$1.75 l'heure. On aboutit à 6 p. 100, à quelques centièmes près.

• (12.40 p.m.)

Je sais que des directives ont été fixées l'année dernière ou avant-dernière pour s'en tenir à ce taux 6 p. 100. Il faut tenir compte du fait que lorsque ces directives ont été établies, les salariés qui gagnaient moins de \$2.50 l'heure n'étaient pas censés être visés par ces directives. Il est injuste de fixer des directives minimales en ce qui les concerne. Ils ne sont pas organisés et ne peuvent exercer aucune pression politique. C'est seulement à la Chambre qu'on peut intervenir en leur nom.

Un autre argument qu'on avancera, c'est que ces \$1.75 constitueront en tout cas le salaire minimum le plus élevé de l'hémisphère occidental—il est supérieur à celui des États-Unis, qui n'est que de \$1.60. En ce qui concerne ce dernier pays, permettez-moi de dire ceci. Nous n'avons pas dans notre pays un puissant bloc sudiste qui puisse tirer profit d'une main-d'œuvre asservie. Il ne s'agit de rien d'autre. C'est la seule raison pour laquelle le salaire minimum n'est pas plus élevé aux États-Unis. Le bloc sudiste des Démocrates et des Républicains est capable d'exercer sur le gouvernement des pressions suffisantes

[M. Murphy.]

pour que le salaire minimum soit maintenu à un niveau scandaleux pour ce pays. J'espère qu'on ne verra rien de tel ici.

Disons aussi que le nouveau salaire minimum sera plus élevé que dans les provinces. Il n'y a pas lieu de se réjouir de faire figure de géants parmi des pygmées. Nous ne mesurons que cinq pieds par rapport à eux et nous pouvons nous penser bons. Mais nous devrions faire six pieds.

La norme de 6 p. 100 a été respectée. Le gouvernement l'a adoptée pour le groupe de salariés dont j'ai parlé. Mais l'a-t-on respectée dans les négociations collectives? Je ne connais aucun secteur, sauf peut-être dans la Fonction publique, où la main-d'œuvre organisée a été prête à accepter une augmentation de 6 p. 100 ces dernières années. A London, il y a quelques jours, les électriciens ont signé un nouveau contrat qui leur accorde une hausse de \$2.53 l'heure—ils obtiendront en fin de compte \$8.82 l'heure dans deux ans. L'augmentation sera de 40 p. 100 sur deux ans. Ces électriciens travailleront quelque part, sans doute dans des maisons de London. Il y a sûrement des gens de London qui gagnent seulement le salaire minimum. On leur demandera \$8.82 l'heure au même titre qu'aux travailleurs organisés, aux hommes d'affaires ou aux professionnels.

Pour ces gens, les frais montent tous les jours. Nous autres, députés, sommes les seuls à pouvoir leur accorder une augmentation et, si nous les rions au bas de l'échelle, nous ne ferons que perpétuer la pauvreté. Les syndicats et les gouvernements ne tiennent pas compte des différences régionales; ils ne se préoccupent pas de savoir ce qu'il en est des régions à faible expansion et des régions arriérées. Quand le gouvernement négocie un contrat avec les postiers, il verse aux employés de Terre-Neuve, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse ou du Québec le même salaire qu'aux employés de Toronto ou de Vancouver. Lorsque les compagnies de chemins de fer négocient des contrats avec leurs employés des Maritimes ou ceux des régions à faible expansion, les employés en question ne reçoivent pas moins que leurs homologues de provinces telles que l'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique, où le niveau de vie est plus élevé. Mais, à cause des chicanes entre provinces, nous nous attendons à ce que ces pauvres gens qui sont au bas de l'échelle, qui vivent dans des régions à faible expansion, restent défavorisés et travaillent pour des salaires inférieurs à ceux qui sont versés partout ailleurs.

Qu'est-ce qu'un salaire minimum équitable? Voilà la seule question qu'il faut se poser. Peu importent les provinces. Peu importent les États-Unis. Un salaire de \$2 me paraît équitable. L'augmentation de 25c. l'heure représente une hausse de \$624 par an pour une semaine de 40 heures. Le malheureux travailleur recevrait, à ce taux, un salaire annuel de \$4,160 soit de \$150 à \$300 de plus que le minimum vital fixé par le Conseil économique du Canada et d'autres organismes. Nous pouvons sans doute nous permettre de voter une augmentation de \$624 au profit des employés qui relèvent de notre juridiction.

Des voix: Bravo!